

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 18 juin 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 18 juin 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des victimes de la COVID-19.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 20 juin la « Journée mondiale des réfugiés », le 21 juin la « Journée nationale des peuples autochtones » et le 24 juin la « Fête nationale du Québec ».

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture des deux questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Mme Plante.</p> <p>Je reviens sur l'engagement que vous avez pris de respecter les recommandations des rapports de consultations publiques au lendemain de votre élection.</p> <p>Lundi soir dernier, M. Tomlinson a clairement exprimé le fait qu'en dépit de la recommandation principale du rapport d'imposer un moratoire sur les enjeux de circulations et de stationnement à Outremont, le temps de constituer un comité multi-parties, il allait aller de l'avant avec l'implantation de pour 144 000\$ de nouveaux dos d'ânes, votés après le dépôt du rapport, qui s'ajoutent aux 47 déjà implantés ce printemps.</p> <p>Mme Plante, M. Tomlinson jouit-il d'un statut particulier au sein de votre parti en vertu duquel il n'a pas à respecter les engagements pris par sa cheffe et allez-vous intervenir auprès de M. Tomlinson afin qu'il respecte le moratoire recommandé par le rapport de consultation?</p>
Mme France Poulin	Mme Émilie Thuillier (M. François Limoges)	<p>En suivi à la question posée lundi soir, je suis heureuse de constater que vous partagez maintenant ma position à l'effet qu'en vertu de l'article 30.1 du code d'éthique des élus, ces derniers ne peuvent bloquer impunément les citoyens sur les réseaux sociaux.</p> <p>Cela dit votre réponse semble donner le bon Dieu sans confession à tous les élus présumant qu'ils ne bloquent qu'uniquement suite à un manque de respect des citoyens. Qui doit être juge de ce manque de respect? Le bannissement est-il à vie tel que voulait le faire M. Tomlinson pour les séances du conseil? A mon avis tout cela mérite un guide public de conduite.</p> <p>Quant à ma propre situation, votre réponse laissait clairement sous-entendre que si Mme Magini m'avait bloqué de commentaires, c'est que je lui avais manqué de respect, ce que je nie formellement. Avez-vous examiné les faits avant de faire de telles insinuations? Je considère que vos propos porte atteinte à ma réputation et vous demande respectueusement des excuses.</p>

La présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 09. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil, dont une personne s'identifiant comme femme et une personne s'identifiant comme homme.

Avant de poursuivre les travaux du conseil, la présidente d'assemblée fait un rappel des bonnes pratiques à observer pour assurer le bon déroulement de la séance, et souhaite une bonne séance à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Julie Brisebois	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Concernant les 10 contrats accordés le 23 avril dernier à la firme Recyclage Notre Dame inc. pour le transport et le traitement de matières organiques, est-il possible que les villes liées soient consultées avant d'accorder des contrats de compétence d'agglomération qui impactent le budget locale des villes liées? / Est-il possible de demander au Service de l'environnement d'évaluer des alternatives d'atténuation des impacts budgétaires pour les villes liées qui sont touchées par les coûts de transport engendrés à la suite de l'octroi de ces contrats?

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 14.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG20 0292**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0293**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2020, à 17 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 juin 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 mai 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mai 2020.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG20 0294

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 »

Le maire de la Ville de Kirkland, M. Michel Gibson, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 », et le conseil en prend acte.

06.01

CG20 0295

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la neuvième année d'activité (2019) : Rapport et recommandations »

La mairesse du village de Senneville, Mme Julie Brisebois, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la neuvième année d'activité (2019) : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « dépôt ».

CG20 0296

Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.01

CG20 0297

Dépôt du bilan annuel 2019 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.02 1204060001

CG20 0298

Dépôt du bilan annuel 2019 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.03 1208247001

CG20 0299

Dépôt de la résolution 20 0512 du 12 mai 2020 désignant la conseillère Valérie Assouline comme représentante de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la résolution 20 0512 du 12 mai 2020 désignant la conseillère Valérie Assouline à titre de représentante de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 2020, et le conseil en prend acte.

07.04

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0300

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat accordé à Xerox Canada Ltée (CG18 0125), pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022 / Approuver un projet de contrat de prolongation à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0777;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation, d'une durée de 12 mois, pour les services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat octroyé à la firme XEROX Canada Ltée (CG18 0125), pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022 et d'approuver un projet de contrat de prolongation à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197684008

CG20 0301

Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023, pour une somme maximale de 1 922 760,65 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour le service d'entretien (évolution et support) du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023, pour la somme maximale de 1 922 760,65 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 mars 2020;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1203438020

CG20 0302

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux années d'option - Dépense totale de 591 788,65 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres 20-17878 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0775;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., seul soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 493 157,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17878;
- 2 - d'autoriser une dépense de 98 631,44 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1207157001

CG20 0303

Accorder un contrat de services Dr à Énergir, S.E.C., fournisseur exclusif, pour l'injection dans son réseau gazier du gaz naturel renouvelable produit par le centre de traitement de matières organiques (CTMO) par biométhanisation à la Ville de Montréal-Est. - Dépense totale de 3 965 686,73 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Énergir S.E.C., pour une durée minimale de 20 ans, pour la fourniture du service Dr pour l'injection, dans son réseau gazier, du gaz naturel renouvelable produit par le centre de traitement de matières organiques (CTMO) par biométhanisation à la Ville de Montréal-Est, au tarif fixé au projet de contrat, soit pour une somme maximale de 2 643 791,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 321 895,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de provisions et de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense au plan triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1198555001

CG20 0304

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout dans le cadre des contrats accordés aux firmes Albert Viau division Emco Corporation (433 007,92 \$), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (661 806,13 \$), et Wolseley Canada inc. (115 065,59 \$) (CG16 0392) majorant ainsi le montant total estimé des ententes-cadres de 5 518 992,14 \$ à 6 728 871,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0776;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout dans le cadre des contrats accordés aux firmes Albert Viau division Emco Corporation (433 007,92 \$), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (661 806,13 \$), et Wolseley Canada inc. (115 065,59 \$) (CG16 0392), majorant ainsi le montant total estimé des ententes-cadres de 5 518 992,14 \$ à 6 728 871,78 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1204132002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0305

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de trois ans plus deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 2 235 521,46 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18069 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 032 292,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18069 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- d'autoriser une dépense de 203 229,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203438019

CG20 0306

Conclure une entente-cadre avec Nederman Canada Limited, fournisseur unique, pour les services d'entretien préventif, de réparations et d'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 577 724,71 \$, taxes, services additionnels et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0778;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis à cette fin, conformément à la soumission de cette firme en date du 19 mai 2020, pour une somme maximale de 577 724,71 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser une dépense de 373 878,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de services additionnels et de contingences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1190336002

CG20 0307

Autoriser une dépense additionnelle de 357 893,63 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929 avenue Jeanne-d'Arc, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 856 308,96 \$ à 5 214 202,60 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0786;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 293 632,62 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, situé au 2929, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0242), majorant ainsi le montant total de l'enveloppe des contingences de 760 671,73 \$ à 1 054 304,35 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 261,01 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences, majorant ainsi le montant total de l'enveloppe des incidences de 292 278,61 \$ à 356 539,62 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208009001

CG20 0308

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier 5

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier numéro 5.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1190257001

CG20 0309

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société en commandite Gilford, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2^e Avenue et du parc linéaire projeté dans l'axe de prolongement de la rue Gilford, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie de 1639,5 mètres carrés, pour la somme de 564 000 \$, plus les taxes applicables et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 28 août 2017, sous le numéro 23 332 132, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société en commandite Gilford, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 639,5 mètres carrés, situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2^e Avenue et du parc linéaire projeté dans l'axe de prolongement de la rue Gilford, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 6 222 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 564 000 \$, plus les taxes applicables et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 28 août 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 332 132, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M^e Caroline Djenandji, notaire, et Société en commandite Gilford, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à :
- la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les matériaux accumulés ont été retirés et que le terrain est nivelé à la satisfaction du Service de l'habitation;
 - la réception d'une confirmation écrite à l'effet que les travaux de décontamination et de remblaiement des sols ont été complétés conformément aux exigences de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1198190013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0310

Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal (Ville) et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG19 0133), l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068) et l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factory (CG19 0058), sans aucun changement aux montants des contributions financières et paiements prévus, afin d'ajuster les modalités des projets et des services au contexte engendré par la pandémie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les addendas aux conventions initiales entre la Ville et les organismes suivants, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie :
 - l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025);
 - l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0133);
 - l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068);
 - l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factory (CG19 0058);
- 2- d'imputer la dépense totale de 2 365 956,24 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1200191004

CG20 0311

Accorder un soutien financier maximal de 975 000 \$ à l'organisme Conseil du sport de l'île de Montréal en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de contribuer au développement du sport régional et du sport de haut niveau à Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0814;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Conseil du sport de l'île de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau et du sport régional de l'île de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207898001

CG20 0312

Autoriser une dépense additionnelle de 3 768 869,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot #6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 \$ à 23 848 374,65 \$, taxes incluses / Augmenter le budget des incidences de 378 689 \$, taxes incluses, incluant un montant maximal de 116 377,89 \$, taxes incluses, afin d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour des travaux de déplacement de conduite de gaz existante

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0888;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le budget des contingences de 3 390 180,25 \$, taxes incluses, à des fins d'agrandissement de la conduite d'égout du collecteur William dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot 6A), dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc., (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 20 458 194,40 \$ à 23 848 374,65 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accepter l'estimation d'Énergir, fournisseur unique, et leur accorder un contrat de gré à gré pour les travaux de déplacement des conduites de gaz existantes, pour la somme maximale de 116 377,89 \$ taxes incluses;

- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 378 689 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences incluant le budget de 116 377,89 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir en vertu de l'entente;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1207231033

CG20 0313

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien - Dépense totale de 3 896 659,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 329801 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0879;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 041 382,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329801;
- 2- d'autoriser une dépense de 608 276,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 247 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207231050

CG20 0314

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec sa Majesté la Reine Chef du Canada (Services publics et approvisionnement Canada) pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 000 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'entente de service à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0890;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de service, de gré à gré, par lequel le ministère de Services publics et Approvisionnement Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 000 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de service;

- 3 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1205841001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0315

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à La Société Vie, intégration, apprentissage pour Handicapés V.I.A. inc. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans - Dépense totale de 59 580 113 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin / Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 \$ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, pour un ajustement total de 54 901 665 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société VIA inc, pour la fourniture du service de traitement des matières recyclables au prix du contrat, soit pour une somme maximale de 59 580 113 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement des montants suivants et pour un ajustement total de 54 901 665 \$ taxes net;

2021	2022	2023	2024	2025
5 050 403 \$	5 143 012 \$	5 237 473 \$	5 333 823 \$	5 432 101 \$
2026	2027	2028	2029	2030
5 532 344 \$	5 634 592 \$	5 738 885 \$	5 845 263 \$	5 953 770 \$

- 4- d'autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ taxes net;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207159002

CG20 0316

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard de Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau - Dépense totale de 15 811 200 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10346 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0882;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard De Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 960 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10346;
- 3- d'autoriser un montant de 1 944 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 907 200 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.17 1206945002

CG20 0317

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 - Montant estimé de l'entente : 9 029 487,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17666 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0893;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- 2- de conclure une entente-cadre avec Alithya Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17666;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207684002

CG20 0318

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation « Au pied de la montagne (Montréal) » pour la propriété sise au 100-102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0898;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la modification de l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Au pied de la montagne » (Montréal), pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période de 15 ans, soit du 25 août 2035 jusqu'au 24 août 2050, pour la propriété sise au 102, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constitué du lot 1 443 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 837,8 mètres carrés, dont la rente annuelle pour la période de prolongation sera de 3 600 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 630 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1186037014

CG20 0319

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 420 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA de l'organisme Habitations communautaires LOGGIA

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 420 000 \$, pour la réalisation du projet Habitations communautaires LOGGIA, situé sur l'avenue Mont-Royal Est, à l'est de la rue Molson, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1208370003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0320

Accorder un soutien d'une valeur totale de 4 125 000 \$ à ÉVÉNEMENTS GPCQM, dont un soutien en biens et services d'une valeur annuelle de 225 000 \$ pour la réalisation des éditions 2020 à 2022 du Grand Prix Cycliste de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0903;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien total de 4 125 000 \$ à Grands Prix Cycliste Québec Montréal, soit un soutien financier de 1 250 000 \$ en 2020, de 1 150 000 \$ en 2021 et de 1 050 000 \$ en 2022, et un soutien en biens et services annuel de 225 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197898003

CG20 0321

Autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 \$, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont ltée (CG15 0163), appel d'offres public 12-12107, majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 \$ à 107 749 300,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0921;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 799 300,30 \$, taxes incluses, pour des services additionnels dans le cadre du contrat accordé à Degrémont ltée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 98 950 000 \$ à 107 749 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1203438018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0322

Décréter le renouvellement d'une réserve à des fins de parc sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud de la rue Saint-Jacques Ouest et à l'est du boulevard Cavendish

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0823;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter le renouvellement d'une réserve, à des fins de parc, sur les lots 3 322 863, 3 322 973, 3 324 409, 4 679 215 et 4 723 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud de la rue Saint-Jacques et à l'est du boulevard Cavendish;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1205268001

CG20 0323

Autoriser le report au 1^{er} novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2020 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision des immeubles non résidentiels et des immeubles résidentiels de 60 logements et plus, déposées à l'encontre des rôles triennaux 2020-2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1206665001

CG20 0324

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194124001

CG20 0325

Poursuivre la procédure d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée - Projet de PPU des Faubourgs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de poursuivre les procédures d'adoption du projet visé par la résolution CG20 0161, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours et d'une assemblée d'information virtuelle webdiffusée – Projet de PPU des Faubourgs.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1200867004

CG20 0326

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1202614003

CG20 0327

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1208021005

CG20 0328

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1207383001

CG20 0329

Avis de motion et dépôt - « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » / Réserver une somme de 500 000\$ pour sa mise en oeuvre

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1207953001

CG20 0330

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 31 août 2020

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1206407009

CG20 0331

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG19-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1203843010

CG20 0332

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG19-030)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1203843009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0333

Adoption - Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise

Vu l'avis de motion donné du « Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise », afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest, à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 par sa résolution CG20 0275;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise », afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest, à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 par sa résolution CG20 0275;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020, par sa résolution CE20 0737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc de l'écoterritoire de la falaise », afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1190592001

Règlement RCG 20-022

CG20 0334

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 par sa résolution CG20 0276;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 par sa résolution CG20 0276;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020, par sa résolution CE20 0744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.02 1203843001

Règlement RCG 20-023

CG20 0335

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 par sa résolution CG20 0277;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mai 2020 par sa résolution CG20 0277;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020, par sa résolution CE20 0745;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement »;
- 2 - de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1207796007

Règlement RCG 20-024

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 50.01 à 50.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0336

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une durée de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0833;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier à l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022;
- 2- d'autoriser une dépense de quatre cent trente-neuf mille deux cents dollars (439 200 \$) pour la période du prêt de service;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente de détachement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1205326001

CG20 0337

Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0834;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1203012001

CG20 0338

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du SPVM, pour une période de trois ans, soit du 30 septembre 2019 au 29 septembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020 par sa résolution CE20 0832;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum d'un policier au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, pour une période de trois ans, à compter du 30 septembre 2019;

- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente de détachement;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1195326005

CG20 0339

Approuver la nomination de Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020 par sa résolution CE20 0935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer, madame Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1200079001

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe souhaite remercier les membres du conseil pour le bon déroulement de cette séance. Mme Barbe remercie également le personnel de la Ville de Montréal pour leur accompagnement durant la tenue de ce conseil par vidéoconférence, notamment le Service du greffe et M^e Yves Saindon, directeur et greffier, le Service du matériel roulant et ateliers pour le service technique, le Service des technologies de l'information pour le soutien informatique, le Service des ressources humaines, l'équipe de l'entretien ménager à l'hôtel de ville ainsi que le partenaire externe Intervalle.tv pour la diffusion.

La présidente d'assemblée souhaite à tous un très bel été, et invite les Montréalais.es à découvrir les bonnes adresses locales, les parcs et l'architecture de la Ville.

À 17 h 27, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE